



PROCES VERBAL

Assemblée Générale

Nîmes Sport Santé
420 avenue de la bouvine
30900 Nîmes

30 juin

2023

Procès-verbal approuvé lors de l'Assemblée Générale 2024, le

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral de la Présidente.
2. Approbation des comptes 2022, rapport financier 2022, rapport du Commissaire aux comptes
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
4. Approbation des décisions et votes de l'Assemblée Générale du 16 février 2023
5. Questions diverses.

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, nous avons dû cette année organiser trois assemblées générales en raison du dépassement du seuil de 153 000 euros de subventions publiques, nécessitant de faire approuver les comptes par un commissaire aux comptes.

Une première assemblée générale a été organisée le 16 février 2023, durant laquelle ont été présentés le bilan d'activité, le projet d'activité, etc.

Une seconde assemblée générale a été organisée le afin de présenter à l'assemblée le choix du Conseil d'Administration sur le commissaire aux comptes.

Et nous voilà réunir ce jour, pour la troisième assemblée générale, afin de présenter le rapport financier 2022 et le rapport du commissaire aux comptes. Nous en profiterons ensuite pour entériner l'ensemble des décisions votées lors de la première assemblée générale.

Je tenais à vous remercier pour votre présence et passons maintenant aux points énoncés à l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES 2022

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat et bilan comptable de l'année 2022 sont présentés et explicités à l'assemblée (cf. annexe 1).

Il est rappelé que le rapport financier détaillé est à la disposition de chaque adhérent qui en fait la demande, et est consultable au siège de l'association.

Les précisions suivantes sont apportées à l'assemblée :

- En 2022, la part des subventions représente **67%** du budget total de l'association sur la saison contre **65% en 2021**.
- La part liée aux emplois représente **49%** du budget total de l'association sur la saison (contre 54% en 2021).

- En 2022, l'association a perçu plus de **153 000 euros d'aides publiques**, nécessitant de faire valider les comptes par un Commissaire aux comptes. Le Conseil d'Administration a sollicité plusieurs commissaires aux comptes pour une étude comparative des devis. Après étude des devis reçus, le Conseil d'Administration réuni en date du 23/04/2023 a opté pour la proposition de BC2G Audit. Le choix du Conseil d'Administration a été validé en Assemblée Générale le 24/04/2023 à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Le rapport du Commissaire au compte est présenté à l'assemblée (cf. annexe 2).

L'Audit des comptes clos au 31 décembre 2022 est présenté à l'assemblée.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de financier, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 14 835 euros de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : 14 835 euros

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 14 835 euros de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » : 14 835 euros

PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées est présentée à l'Assemblée Générale.

Le rapport figure en annexe du présent document (cf. annexe 3)

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

Chaque convention est approuvée séparément, il est précisé que les administrateurs concernés ne prennent pas part au vote

APPROBATION DES DECISIONS ET VOTES REALISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 FEVRIER 2023

Mme Claudine FOURNIER met aux voix l'ensemble des décisions et votes de l'Assemblée Générale du 16 février 2023. Le PV de cette assemblée générale est annexé au présent document (cf. annexe 4).

➤ Procès-verbal de l'AG 2022

Mme Claudine FOURNIER met aux voix la validation du procès-verbal de l'AG 2022.

Le procès-verbal 2022 est voté à l'unanimité.

➤ Bilan d'activités 2021/2022

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant le bilan d'activité de la saison 2021-2022.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

➤ **Délégations de pouvoir au Directeur**

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant les délégations de pouvoirs au Directeur.

Les délégations de pouvoir sont votées à l'unanimité.

➤ **Montants des adhésions**

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant le montant des adhésions pour la saison 2023/2024.

Les montants des adhésions sont votés à l'unanimité.

➤ **Projet d'activités 2022/2023**

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant le projet d'activité de la saison 2022-2023.

Le projet d'activités est voté à l'unanimité.

➤ **Membres du Conseil d'Administration**

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant l'élection des membres du Conseil d'Administration.

L'assemblée est informée de la démission de Madame Hélène CADILHAC du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de 10 personnes.

L'élection des membres du Conseil d'Administration est votée à l'unanimité.

➤ **Budget prévisionnel 2023**

Mme Claudine FOURNIER met aux voix les décisions prises concernant le budget prévisionnel 2023.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'ensemble des décisions et votes réalisés lors de l'assemblée générale du 16 février 2023 sont votés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Question : néant

Réponse : néant

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Mme Claudine FOURNIER remercie toutes les personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Mme Claudine FOURNIER déclare la séance levée à 19h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et la secrétaire.

Fait à NÎMES, le 07/07/2023

F. BERTHO, Secrétaire



C. FOURNIER, Présidente



NÎMES SPORT SANTÉ
6 rue du Forum romain - 30000 NÎMES
TEL. 06 31 41 83 00
siret 444 615 090 00032

ANNEXES

ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER 2022

ANNEXE 2 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

ANNEXE 4 : P.V ASSEMBLEE GENERALE 16 FEVRIER 2023